



Assemblée Générale de Rando Nature

Vous êtes convié(e) à l'Assemblée Générale de Rando-Nature qui
se tiendra le **vendredi 28 février 2020 à 18 h00**
à la petite salle polyvalente de Trélévern 22660 et
sera suivie du pot de l'amitié.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Nomination de 2 scrutateurs qui contrôleront la bonne tenue des votes,
- Rapport moral présenté par un membre du bureau, Projets 2020,
- Approbation du rapport moral,
- Rapport financier présenté un trésorier, approbation des comptes, et quitus aux Trésoriers. Affectation du résultat (report à nouveau : le reste de l'année précédente est reversé à l'année suivante).
- Élection de nouveaux membres et renouvellement au conseil d'administration suivis des élections du bureau
- Réponses aux questions diverses.

Une courte **Assemblée Générale Extraordinaire** suivra pour entériner ou rejeter l'ajout aux statuts d'un article stipulant que les frais de déplacements des administrateurs ne sont pas remboursés par l'association.

L'Assemblée Générale d'une association est un organe fondamental pour la vie du groupement. En effet, elle permet à l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation de contrôler la gestion des administrateurs et de déterminer la politique et les grandes orientations de l'association qui devront être mises en œuvre.

L'assemblée générale est le seul lieu où vous pourrez prendre connaissance du fonctionnement de votre association, où vous pourrez donner votre avis et partager votre expérience. Rando Nature existera pour vous mais compte aussi sur vous pour la faire vivre.

La cotisation 2020 reste fixée à 2 €.

Si vous souhaitez être candidat à un poste d'administrateur, il suffira de manifester votre intention une semaine avant la tenue de l'Assemblée Générale auprès d'un des membres du bureau.

Fait à Trélévern, le 16 janvier 2020

Loïc Cabel, Président

Si vous ne pouvez être présent lors de notre assemblée générale, il est très important de renvoyer votre pouvoir afin de donner la possibilité d'entériner les décisions prises pendant l'Assemblée à

Rando Nature, André De Bue, 2, lotissement des Fontaines, 22660 TRELEVERN

<http://rando.nature22.free.fr/>

Pouvoir : Je ne pourrai répondre à la convocation de l'assemblée Générale du 28 février 2020. Je donne pouvoir à la personne suivante et le renvoie à André De Bue, 2, lotissement des Fontaines, 22660 TRELEVERN

Je soussigné :
(cotisation 2020 réglée ou à régler)

Donne mon pouvoir à :

.....

Date :

.....

Signature :

Suggestions, remarques, questions :